

DATE DE CONVOCATION ET DE
PUBLICATION DE LA
CONVOCATION
19/06/2026

DATE D'ACCUSE DE
RECEPTION
PREFECTURE DES YVELINES
01/07/26

NOMBRE DE MEMBRES EN
EXERCICE : 76

NOMBRE DE VOTANTS : 76

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DES BUREAUX ET DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Le jeudi 25 juin 2026 à 19h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni au siège social sous la Présidence de Monsieur Lorrain MERCKAERT

Étaient présents :

Madame Ketchanh ABHAY, Monsieur Eli ABI SAAD, Madame Florence ABIVEN, Monsieur Bernard ANSART, Monsieur Djamel ARICHI, Monsieur Rodolphe BARRY, Monsieur Pierre BASDEVANT, Madame Corinne BASQUE, Madame Catherine BASTONI, Madame Dalale BELHOUT, Monsieur Ali BENABOUD, Monsieur Fouzi BENTALEB, Madame Murielle BERNARD, Madame Chloé BOITIER, Monsieur Bruno BOUSSARD, Monsieur Pierre-Louis BRIERE, Monsieur Laurent BURÇON, Monsieur José CACHIN, Madame Sandrine CARNEIRO, Madame Catherine CHABAY, Monsieur Régis CHENEL, Monsieur Jean-Michel CHEVALLIER, Madame Tiphaine CLOUET, Monsieur Bertrand COQUARD, Madame Florence COQUART, Monsieur Nicolas DAINVILLE, Monsieur Michel DARRIEUS, Madame Myriam DEBUCQUOIS, Madame Pascale DENIS, Monsieur Maxime DUCHÊNE, Madame Laurence DUFLOS, Madame Lamia DURAND, Monsieur Emmanuel DUTAT, Monsieur Didier FISCHER, Monsieur Jean-Michel FOURGOUS, Monsieur Grégory GARESTIER, Monsieur Philippe GUIGUEN, Monsieur Jean-Baptiste HAMONIC, Monsieur Olivier HAY, Monsieur Pascal HENRY, Madame Catherine HUN, Madame Sonia JARDIN, Monsieur Eric-Alain JUNES, Madame Karima LAKHLALKI-NFISSI, Monsieur Yannick LE DORZE, Monsieur François LIET, Madame Ghislaine MACE-BAUDOU, Madame Danielle MAJCHERCZYK, Monsieur Lorrain MERCKAERT, Monsieur Richard MEZIERES, Monsieur Thierry MICHEL, Madame Véronique MILLOT, Monsieur Jean-Baptiste MINJOULAT-REY, Monsieur François MORTON, Madame Nathalie PECNARD, Monsieur Aurélien PERROT, Madame Lisiane PITOU, Monsieur Ali RABEH, Madame Christine RENAUT, Madame Alexandra ROSETTI, Madame Michèle ROSSI, Madame Edwige ROUSSEAU, Monsieur Mathieu SEVAL, Madame Sandra SIGAULT, Madame Véronique TELLIER.

formant la majorité des membres en exercice

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Alexandra ROSETTI

Pouvoirs :

Monsieur Olivier AFONSO à Monsieur Jean-Michel FOURGOUS, Madame Eelam BUISSON-KANAKSABEE à Madame Ghislaine MACE-BAUDOU, Madame Noura DALI à Madame Murielle BERNARD, Madame Sandrine GRANDGAMBE à Monsieur Djamel ARICHI, Madame Adeline GUILLEUX à Monsieur Eli ABI SAAD, Monsieur Bertrand HOUILLON à Monsieur François MORTON, Madame Claire LAVENANT à Monsieur Richard MEZIERES, Monsieur Jean-Jacques LE COQ à Madame Catherine HUN, Monsieur Laurent MAZAURY à Monsieur Thierry MICHEL, Madame Agnès NOEL à Madame Alexandra ROSETTI, Madame Sophie STUCKI à Monsieur Bertrand COQUARD.

Budget

OBJET : 17 - (2026-147) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Budget supplémentaire 2026 - Budget annexe Gestion immobilière

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

OBJET : 17 - (2026-147) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Budget supplémentaire 2026 - Budget annexe Gestion immobilière

Le Conseil Communautaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10

VU l'arrêté préfectoral n°2015358-0007 en date du 24 décembre 2015 instituant l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du 1er janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°78-2024-10-24-00017 en date du 24 octobre 2025 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du renouvellement général des conseils municipaux à 76 membres,

VU les instructions budgétaires et comptables M57,

VU la délibération n° 2025-337 du conseil communautaire du 20 novembre 2025 relative à la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) 2026,

VU la délibération n° 2025-236D du conseil communautaire du 18 décembre 2025 relative à l'adoption du budget primitif 2026 du budget annexe Gestion immobilière,

VU la délibération n° 2026-138 du conseil communautaire du 25 juin 2026 relative à l'adoption du compte financier unique (CFU) 2025 du budget annexe Gestion immobilière,

VU la délibération n° 2026-143 du conseil communautaire du 25 juin 2026 relative à l'affectation du résultat 2025 du budget annexe Gestion immobilière,

VU l'état des restes à réaliser 2025 en dépenses et en recettes, signé par l'ordonnateur le 22 janvier 2026,

VU la maquette budgétaire et ses annexes réglementaires ci-annexées,

CONSIDERANT la nécessité de reprendre les résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2025, suite au vote du compte du CFU 2025,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster diverses opérations,

CONSIDERANT le rapport de présentation joint en annexe de la présente délibération,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Budget et pilotage du 17 juin 2026.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : Approuve le budget supplémentaire 2026 du budget annexe Gestion immobilière, annexé à la présente délibération, et tel que présenté dans le rapport ci-annexé, selon la répartition par chapitre suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (€)					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre 011	Charges à caractère général	- 147 500,00	Chapitre 70	Produits des services et du domaine	982 363,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	703 000,00	Chapitre 74	Dotations et participations	- 667 482,82
Chapitre 68	Dotations aux provisions	100 000,00	Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	60 000,00
			Chapitre 78	Reprises sur provisions	272 000,00
			Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	8 619,82
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE :		655 500,00	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE :		655 500,00

SECTION D'INVESTISSEMENT (€)					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	- 146 393,48	Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	- 320 348,05
			Chapitre 001	Résultat investissement N-1	270 348,05
RAR tous chapitres		96 393,48	RAR tous chapitres		0,00
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE :		- 50 000,00	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE :		- 50 000,00

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

Article 2 : Indique que les résultats 2025 sont intégrés au budget supplémentaire 2026.

Article 3 : Indique que les restes à réaliser 2025 (reports en investissement) sont intégrés au budget supplémentaire 2026.

Article 4 : Rappelle que le budget de fonctionnement 2026 du budget annexe Gestion immobilière est donc porté à la somme totale (BP + BS) de 12 055 000 €.

Article 5 : Rappelle que le budget d'investissement 2026 du budget annexe Gestion immobilière est donc porté à la somme totale (BP + BS dont RAR) de 2 950 000 €.

Article 6 : Indique que la subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe Gestion immobilière, initialement prévue à 8 587 592,00 € au BP 2026, est minorée de 667 482,82 €, la portant à 7 920 109,18 € maximum. Cette somme sera régularisée au besoin lors de la dernière décision modificative de l'exercice en cours. L'exécution de ladite subvention sera limitée au besoin final au 31 décembre 2026.

Article 7 : Adopte les annexes budgétaires réglementaires jointes à la présente délibération.

Article 8 : Autorise le Président à effectuer toute démarche et à signer tout document qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Publié sur le site de la communauté d'agglomération <https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr>

Adopté à l'unanimité par 76 voix pour

FAIT ET DELIBERE, SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Lorrain MERCKAERT

«signé électroniquement le 01/07/26

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES - BUDGET GESTION IMMOBILIERE - BS 2026

DEPENSES

FONCTIONNEMENT

	CHAPITRE	BP 2026	BS 2026	BUDGET 2026
011	Charges à caractère général	6 879 728,00	-147 500,00	6 732 228,00
65	Autres charges de gestion courante	900 575,00	703 000,00	1 603 575,00
66	Charges financières	1 534 000,00		1 534 000,00
67	Charges spécifiques	10 000,00		10 000,00
68	Dotations aux provisions	225 697,00	100 000,00	325 697,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 850 000,00		1 850 000,00
023	Virement à la section d'investissement			
TOTAL DEPENSES		11 400 000,00	655 500,00	12 055 500,00

DEPENSES

INVESTISSEMENT

	CHAPITRE	BP 2026	BS 2026	BUDGET 2026
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 000,00		45 000,00
001	Résultat d'investissement reporté			
16	Emprunts et dettes assimilées	1 700 000,00		1 700 000,00
21	Immobilisations corporelles	335 000,00	-146 393,48	188 606,52
23	Immobilisations en-cours	910 000,00		910 000,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00		10 000,00
TOTAL DEPENSES (I)		3 000 000,00	-146 393,48	2 853 606,52
Résultat d'investissement hors restes à réaliser (II-I) = (III)				96 393,48
Restes à réaliser (IV)			96 393,48	96 393,48
Total dépenses avec restes à réaliser (I+IV) = (VI)			-50 000,00	2 950 000,00

RECETTES

FONCTIONNEMENT

	CHAPITRE	BP 2026	BS 2026	BUDGET 2026
013	Atténuations de charges			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 861 408,00	982 363,00	2 843 771,00
74	Subventions	8 587 592,00	-667 482,82	7 920 109,18
75	Autres produits de gestion courante	906 000,00	60 000,00	966 000,00
77	Produits spécifiques			
78	Reprises sur amortissements et provisions		272 000,00	272 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté		8 619,82	8 619,82
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 000,00		45 000,00
TOTAL RECETTES		11 400 000,00	655 500,00	12 055 500,00

RECETTES

INVESTISSEMENT

	CHAPITRE	BP 2026	BS 2026	BUDGET 2026
021	Virement de la section de fonctionnement			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 850 000,00		1 850 000,00
001	Résultat d'investissement reporté		270 348,05	270 348,05
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Emprunts et dettes assimilés	1 140 000,00	-320 348,05	819 651,95
23	Immobilisations en-cours			
27	Autres immobilisations financières	10 000,00		10000,00
TOTAL RECETTES (II)		3 000 000,00	-50 000,00	2 950 000,00
Restes à réaliser (V)			0,00	0,00
Total recettes avec restes à réaliser (II+V) = (VII)			-50 000,00	2 950 000,00

RAPPORT DE PRESENTATION
-
BUDGET SUPPLEMENTAIRE
(BS)
2026



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SQY

TABLE DES MATIERES :

1- INTRODUCTION	2
2- PRESENTATION CONSOLIDEE : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES....	3
3- LE BUDGET PRINCIPAL (TTC)	5
3-1- La section de fonctionnement.....	5
3-2- La section d'investissement.....	10
4- LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (HT)	16
4-1- La section d'exploitation	16
4-2- La section d'investissement.....	18
5- LE BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT (HT)	20
5-1- La section de fonctionnement.....	20
5-2- La section d'investissement.....	22
6- LE BUDGET ANNEXE GESTION IMMOBILIERE (HT)	23
6-1- La section de fonctionnement.....	23
6-2- La section d'investissement.....	24

1- INTRODUCTION

Dans le cadre du cycle budgétaire annuel, le budget supplémentaire (BS) est une étape modificative du budget, intervenant après le vote du budget primitif, et présentant 4 objectifs principaux :

- la reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- l'intégration des restes à réaliser (reports en investissement) de l'exercice N-1 ;
- l'ajustement des dotations et de la fiscalité, conformément aux notifications reçues depuis le vote du budget primitif de l'année N ;
- les ajustements de crédits par rapport au budget primitif, en fonction de l'avancée des dossiers notamment.

Pour 2026, le BS du budget principal a également pour but d'intégrer les éléments découlant de la clôture du budget annexe Résidence autonomie au 31/12/2025 (délibération n°2025-400) et de sa dissolution (délibération n°2026-204).

Il est à noter qu'aucun virement de crédit entre chapitres n'a été opéré dans le cadre de l'exercice 2026 à ce jour.

2- PRESENTATION CONSOLIDEE : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Voici la présentation consolidée des budgets (principal, annexe Assainissement, annexe Aménagement et annexe Gestion immobilière) en intégrant les inscriptions relatives au BS 2026. Il est important de préciser que la consolidation ci-après présentée, comprend un budget géré TTC (budget principal) et des budgets gérés HT (budget annexe Assainissement, budget annexe Aménagement et budget annexe Gestion immobilière).

	a	b	c	d	e	f	g=a+c+e	h=b+d+f
Budgets	Restes à réaliser 2025		BP 2026		BS 2026		Total budget 2026	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
TOTAL AGRÉGÉ								
Investissement	20 801 563,06	5 628 306,55	165 636 527,00	165 636 527,00	12 090 436,94	38 081 683,41	198 528 527,00	209 346 516,96
Fonctionnement	0,00	0,00	320 874 262,00	320 874 262,00	-3 020 633,63	17 075 760,31	317 853 628,37	337 950 022,31

Il est par ailleurs à noter que des subventions d'équilibre du budget principal vers des budgets annexes figurent également dans ces cumuls, à savoir:

En fonctionnement :

- 7 920 109,18€ (8 587 592,00€ au BP 2026 minoré de 667 482,82€ au BS 2026) au budget annexe Gestion immobilière (compte 65736212) : l'exécution de la subvention d'équilibre sera limitée au besoin final au 31/12/2026.
- 250 000,00€ au budget annexe Aménagement (compte 65821), afin d'assurer le financement au sein du budget annexe Aménagement du projet de ZAC des Bécannes. Cette subvention de fonctionnement sera elle aussi versée selon le besoin exact, les 250 000 € constituant le maximum pour 2026.

En investissement :

Il est à noter, dans le cadre de ce BS 2026, le retrait de 2 254 500€ inscrits au BP 2026 (compte 276358) comme avance au budget annexe Aménagement pour le financement de l'échéance 2026 de l'acquisition échelonnée du terrain Denis Forestier à La Verrière dans le cadre de la ZAC des Bécannes. En raison de la reprise des résultats positifs 2025 de la section d'investissement du budget annexe Aménagement, cette avance est annulée pour la totalité du montant inscrit initialement au BP 2026.

Le tableau ci-après présente les résultats pour chaque budget (budget principal et budgets annexes) :

	a	b	c	d	e	f	g=a+c+e	h=b+d+f
Budgets	Restes à réaliser 2025		BP 2026		BS 2026		Total budget 2026	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Budget principal								
Investissement	19 701 138,49	5 628 306,55	109 750 000,00	109 750 000,00	22 398 861,51	36 471 693,45	151 850 000,00	151 850 000,00
Fonctionnement			259 500 000,00	259 500 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00	261 700 000,00	261 700 000,00
Total	19 701 138,49	5 628 306,55	369 250 000,00	369 250 000,00	24 598 861,51	38 671 693,45	413 550 000,00	413 550 000,00
Budget annexe Assain.								
Investissement	1 004 031,09	0,00	8 700 000,00	8 700 000,00	60 968,91	1 065 000,00	9 765 000,00	9 765 000,00
Exploitation			5 300 000,00	5 300 000,00	875 000,00	875 000,00	6 175 000,00	6 175 000,00
Total	1 004 031,09	0,00	14 000 000,00	14 000 000,00	935 968,91	1 940 000,00	15 940 000,00	15 940 000,00
Budget annexe Amén.								
Investissement			44 186 527,00	44 186 527,00	-10 223 000,00	594 989,96	33 963 527,00	44 781 516,96
Fonctionnement			44 674 262,00	44 674 262,00	-6 750 633,63	13 345 760,31	37 923 628,37	58 020 022,31
Total	0,00	0,00	88 860 789,00	88 860 789,00	-16 973 633,63	13 940 750,27	71 887 155,37	102 801 539,27
Budget annexe G. immo								
Investissement	96 393,48	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	-146 393,48	-50 000,00	2 950 000,00	2 950 000,00
Fonctionnement			11 400 000,00	11 400 000,00	655 000,00	655 000,00	12 055 000,00	12 055 000,00
Total	96 393,48	0,00	14 400 000,00	14 400 000,00	508 606,52	605 000,00	15 005 000,00	15 005 000,00
TOTAL AGRÉGÉ								
Investissement	20 801 563,06	5 628 306,55	165 636 527,00	165 636 527,00	12 090 436,94	38 081 683,41	198 528 527,00	209 346 516,96
Fonctionnement	0,00	0,00	320 874 262,00	320 874 262,00	-3 020 633,63	17 075 760,31	317 853 628,37	337 950 022,31
RESULTAT AGRÉGÉ	20 801 563,06	5 628 306,55	486 510 789,00	486 510 789,00	9 069 803,31	55 157 443,72	516 382 155,37	547 296 539,27

3- LE BUDGET PRINCIPAL (TTC)

3-1- La section de fonctionnement

3-1-1 Les recettes de fonctionnement

Au BS 2026, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 200 000€.

Chap.	Libellé	BP 2026	BS 2026	Budget 2026	% budget sur le chap.
013	Atténuation de charges	150 000,00		150 000,00	0%
70	Produits des services	7 403 012,00		7 403 012,00	3%
73	Impôts et taxes	91 266 319,00	293 668,00	91 559 987,00	35%
731	Fiscalité locale	91 283 410,00	-1 165 221,00	90 118 189,00	34%
74	Dotations et subventions	67 642 804,00	-412 943,00	67 229 861,00	26%
75	Autres produits de gestion courante	1 509 180,00	1 083 089,58	2 592 269,58	1%
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0%
77	Produits exceptionnels	50 000,00	0,00	50 000,00	0%
78	Reprise sur provisions	50 000,00	316 000,00	366 000,00	0%
042	Opérations d'ordre entre sections	145 275,00	15 941,00	161 216,00	0%
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	2 069 465,42	2 069 465,42	1%
Total		259 500 000,00	2 200 000,00	261 700 000,00	100,0%

Les opérations d'ordre s'élèvent à 15 941€ (chapitre 042).

Les opérations réelles représentent 1 984 059€.

Les impôts et taxes (chapitre 73)

Le BS 2026 intègre les ajustements liés aux impôts et taxes suite à la réception des notifications de l'Etat, comme suit :

Impôts et taxes	BS 2026
Ajustement de la fraction compensatoire de la CVAE	155 897,00
Ajustement de la fraction compensatoire de la TFPB et de la taxe d'habitation	137 771,00
Total	293 668,00

La fiscalité locale (chapitre 731)

Le BS 2026 intègre les ajustements de fiscalité locale suite à la réception des notifications de l'Etat, comme suit :

Fiscalité locale	BS 2026
Evolution réglementaire sur le reversement de la TSI et de certaines taxes additionnelles (IDFM et SGP)	-967 500,00
Ajustement des impôts directs locaux	-469 298,00
Ajustement de la TASCOM	-194 546,00
Ajustement de l'IFER	-27 550,00
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées	493 673,00
Total	-1 165 221,00

Les dotations et subventions (chapitre 74)

Dotations et subventions	BS 2026
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	-1 148 677,00
Dotation de compensation	260 986,00
Compensation de la CET	158 961,00
Ajustement FCTVA 2025 (notification)	147 659,00
Compensation exonérations de la taxe d'habitation	144 969,00
Dotation d'intercommunalité	16 381,00
Compensation exonérations de la taxe foncière	9 688,00
Régularisation comptable	-2 910,00
Total	-412 943,00

Comme vous le savez la loi de finances 2026 a été promulguée mi-février 2026, soit après le vote du budget 2026 de SQY le 18 décembre 2025 (2025-236). Les collectivités n'ont pu connaître qu'à cette date les dispositions qui allaient directement les concerner. Les estimations en matière de fiscalité ont été effectuées par la collectivité avec les éléments connus jusqu'à la date du bouclage du budget (novembre) et en prenant en compte tous les échanges entre les assemblées parlementaires.

On peut voir dans les tableaux ci-dessus que les « derniers » choix du gouvernement dans la finalisation de la loi, ont été de minorer des dotations et d'impacter plus fortement les EPCI dans l'ensemble « bloc communal ». La reconduction du DILICO 2025 en 2026 devrait ainsi permettre d'assurer des prélèvements sur les mêmes EPCI que l'an dernier au profit du « redressement des finances publiques » (les communes ont été épargnées en 2026). Il reste toutefois surprenant que tous les EPCI ne soient pas tous associés dans cet effort de redressement.

La diminution de la DCRTP (et sans doute sa disparition dans les 2 années à venir) a été plus marquée dans la copie finale du gouvernement afin de trouver les équilibres nécessaires (les variables d'ajustement) au sein de l'enveloppe globale de la DGF et des abondements supplémentaires décidés (DSR et DSU).

Le BS 2026 comptabilise les données fiscales des notifications de l'Etat reçues récemment (Etat 1259). Des interrogations restent toutefois soulevées concernant des diminutions de bases notamment sur les bases de Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires (THRS) et la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM). Lors de l'écriture de ce rapport, la collectivité ne disposait pas de notifications sur le FPIC et les DILICO (et le reversement du DILICO 2025).

Enfin, la minoration en recettes (mais aussi en dépenses) de la prévision de la Taxe de Séjour Intercommunale est liée aux particularités de la réglementation comptable. En effet alors que la part additionnelle de TSI revenant au département doit être comptabilisée dans nos comptes et donc prévues, les parts additionnelles d'IDFM et de la Société des Grands Projets (ex Société du Grand Paris) ne doivent pas apparaître dans notre budget ... (les articles n'existent pas dans la nomenclature). Aussi la collectivité doit s'assurer de la perception des sommes tout en ne les comptabilisant pas ET en assurant le reversement des montants perçus aux deux partenaires. Un travail collaboratif avec la

Trésorerie et les services compétents de SQY doit donc être effectué pour s'assurer des encaissements alors que nous ne devrions pas émettre de titres de recettes sur ces 2 parts.

Concernant le FCTVA, le gouvernement a choisi d'harmoniser les procédures de versement du FCTVA au sein du bloc communal. Aussi pour SQY comme pour tous les EPCI, l'année 2026 est une année blanche : les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement 2026 éligibles au dispositif ne seront perçues qu'en 2027. Les produits comptabilisés en 2026 sur le FCTVA en fonctionnement comme en investissement correspondent aux restes à recevoir des interventions menées sur l'année 2025.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Autres produits de gestion courante	BS 2026
Recettes générées par les apurements de rattachements 2025 non réalisés	912 977,58
Subvention ANRU à reverser au bailleur ICF et à la Ville de Trappes (idem en dépenses)	170 112,00
Total	1 083 089,58

Les produits comptabilisent des rattachements d'engagements de la fin 2025 qui n'ont pas donné lieu à exécution début 2026. Une erreur a été constatée dans l'ensemble des rattachements prévus et ce malgré tous les contrôles effectués par les services. ; il convient de le corriger avec le BS.

Produits exceptionnels (chapitre 77)

Les inscriptions sur ce chapitre correspondent à la régularisation d'une erreur matérielle au BP 2026. En effet, les crédits ont été inscrits à tort au compte 775 au lieu du compte 773, dédié aux annulations de mandats sur exercices antérieurs. Aussi, les crédits sont inscrits comme suit :

- - 50 000€ au compte 775
- + 50 000€ au compte 773

Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (chapitre 78)

Ce chapitre intègre la reprise totale de la provision 2025 pour créances supérieures à 2 ans, à hauteur de 316 000€.

Opérations d'ordre entre sections (chapitre 042)

Ce chapitre correspond à la reprise par le budget principal des amortissements des subventions transférables du budget annexe Résidence autonomie, clôturé au 31/12/2025, dans le cadre de sa dissolution, à hauteur de 15 941€.

Excédent de fonctionnement reporté (chapitre 002)

Le chapitre lié à l'excédent de fonctionnement reporté est crédité de 2 069 465,42€ se décomposant comme suit :

- 2 000 000€ au titre du résultat 2025 du budget principal
- 69 465,42€ au titre du résultat 2025 du budget annexe Résidence autonomie, clôturé au 31/12/2025 (délibération n°2025-400) et dissous par délibération n°2026-204

3-1-2 Les dépenses de fonctionnement

Au BS 2026, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 200 000€.

Chap.	Libellé	BP 2026	BS 2026	Budget 2026	% budget sur le chap.
011	Charges à caractère général	64 565 174,56	554 836,00	65 120 010,56	25%
012	Charges de personnel et frais assimilés	42 500 000,00		42 500 000,00	16%
014	Atténuations de produits	79 985 537,00	-527 600,00	79 457 937,00	30%
65	Autres charges de gestion courante	28 170 326,00	75 129,18	28 245 455,18	11%
66	Charges financières	7 750 000,00		7 750 000,00	3%
67	Charges exceptionnelles	56 450,00	79 595,00	136 045,00	0%
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	50 000,00		50 000,00	0%
023	Virement à la section d'investissement	22 822 512,44	2 018 039,82	24 840 552,26	9%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 600 000,00		13 600 000,00	5%
Total		259 500 000,00	2 200 000,00	261 700 000,00	100,0%

En dépenses, la section de fonctionnement se compose uniquement d'opérations réelles.

Charges à caractère général (chapitre 011)

Charges à caractère général	BS 2026
Ajustement fluides (augmentation du coût)	200 000,00
Ajustement hivernage (selon prévision atterrissage 2026)	150 000,00
Révision contrat réseau de bus (évolution des indices)	70 000,00
Complément études mobilités	50 000,00
Plan Intercommunal de sauvegarde	42 336,00
Ajustement carburant (augmentation du coût)	30 000,00
Ajustement hygiène des locaux (intégration extension Théâtre de SQY)	9 000,00
Régularisation comptable (erreur de chapitre)	3 500,00
Total	554 836,00

Atténuations de produits (chapitre 014)

Atténuations de produits	BS 2026
Evolution réglementaire sur le reversement de la TSI et de certaines taxes additionnelles (IDFM et SGP ¹)	-533 600,00
Ajustement des attributions de compensations prévisionnelles 2026 (cf délibération n°2025-398)	6 000,00
Total	-527 600,00

¹ Ile de France Mobilités et Société du Grand Paris

Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Autres charges de gestion courante	BS 2026
Diminution de la subvention d'équilibre du budget annexe Gestion immobilière	-667 482,82
Créances éteintes 2026	290 000,00
Participation du budget principal au financement du déficit du budget annexe Aménagement (études ZAC des Bécannes)	250 000,00
Reversement au bailleur ICF de la recette perçue dans le cadre de l'ANRU (idem en recettes)	122 459,00
Reversement à la Ville de Trappes de la recette perçue dans le cadre de l'ANRU (idem en recettes)	47 653,00
Subvention French Tech 2026	20 000,00
Apurement des rattachements 2025 non réalisés (ajustement)	10 000,00
Subvention Fondation Anne de Gaulle (solde 2025)	6 000,00
Régularisation comptable (erreur de chapitre -> cf chapitre 011)	-3 500,00
Total	75 129,18

En raison des équilibres du budget annexe Gestion Immobilière, il est proposé de corriger la subvention prévue au BP 26 (2025-236) de 8 587 592 € et l'ajuster au besoin réel. L'exécution de la subvention sera limitée au besoin final au 31/12/2026.

Vous pouvez observer qu'une subvention vers le budget annexe Aménagement est proposée pour 250 K€ afin d'assurer le financement au sein de ce budget annexe du projet de ZAC des Bécannes, et pour les dépenses / recettes 2026. Cette subvention de fonctionnement sera elle aussi versée selon le besoin exact, les 250 000 € constituant le maximum pour 2026.

Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Il s'agit d'un ajustement de crédits pour des annulations de titres émis sur exercices antérieurs (remboursements de trop-perçus), à hauteur de 79 595€.

Virement à la section d'investissement (chapitre 023)

Initialement prévu à 22,8 M€ au BP 2026, le virement à la section d'investissement est majoré de 2 M€, le portant au total à 24,8 M€.

3-2- La section d'investissement

3-2-1- Les recettes d'investissement

Au BS 2026, les recettes d'investissement s'élèvent à 42 100 000€, dont 5 628 306,55€ de restes à réaliser 2025. En voici le détail par chapitre (hors RAR) :

Chap.	Libellé	BP 2026	BS 2026	Budget 2026	% budget sur le chap.
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 600 000,00		13 600 000,00	9,3%
041	Opérations patrimoniales	7 494 000,00	7 043 100,00	14 537 100,00	9,9%
021	Virement de la section de fonctionnement	22 822 512,44	2 018 039,82	24 840 552,26	17,0%
024	Produits de cessions d'immobilisations	2,00	61 002,00	61 004,00	0,0%
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 600 000,00	25 197 612,41	36 797 612,41	25,2%
13	Subventions d'investissement	10 874 650,00	613 238,11	11 487 888,11	7,9%
16	Emprunts et dettes assimilées	42 516 835,56	1 504 164,44	44 021 000,00	30,1%
21	Immobilisations corporelles		27 900,00	27 900,00	0,0%
23	Immobilisations en cours	396 000,00		396 000,00	0,3%
27	Autres immobilisations financières	50 000,00	6 636,67	56 636,67	0,0%
4582	Opérations pour le compte de tiers	396 000,00		396 000,00	0,3%
Total		109 750 000,00	36 471 693,45	146 221 693,45	100,0%

Les opérations d'ordre s'élèvent à 7 M€ et correspondent aux opérations patrimoniales (chapitre 041).

Les opérations réelles représentent un total de 2,7 M€ (hors résultat de fonctionnement N-1 affecté (compte 1068) pour 33,7 M€).

Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)

Les inscriptions à la section de fonctionnement permettent de dégager 2 M€ d'autofinancement supplémentaire pour financer les besoins en investissement.

Produits des cessions (chapitre 024)

Les cessions concernées sont détaillées comme suit :

- Ventes de véhicules pour 50 K€ ;
- Ventes de mobiliers divers pour 11 K€ ;
- Cession à la commune de Voisins-le-Bretonneux de la parcelle AH230p (école du Lac) à 1€ symbolique ;
- Cession à la commune de Magny-les-Hameaux de la parcelle AS n°113p (école St Exupéry) à 1€ symbolique.

Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)

Ce chapitre est très fortement impacté par la loi de finances 2026 sur les modalités de versement du FCTVA (année N-1 et non plus année N), ayant pour conséquence une perte de 8,5 M€ de recettes en investissement sur l'exercice 2026.

Par ailleurs, le chapitre 10 comprend l'affectation du résultat de fonctionnement 2025, à savoir 33,7 M€ répartis de la façon suivante:

- 30,3 M€ au titre de la couverture du besoin de financement 2025 ;
- 3,4 M€ au titre de l'affectation complémentaire apportée à la section d'investissement pour minorer le recours à l'emprunt.

Subventions d'investissement (chapitre 13)

Voici un état des principaux ajustements opérés au chapitre 13, en raison des décalages de calendrier des opérations notamment, ou des régularisations de recettes perçues :

Subventions d'investissement		BS 2026
ELA/ Démolition ex hôtel de police	Etat	-380 000,00
SQY/ Schéma directeur cyclable - L1	Région	-395 653,00
COI/ Quartier gare RN10	Région	-150 000,00
ELA/ Commissariat agglomération	Région	400 000,00
TRA/ Réhabilitation parc Plaine de Neauphle	AESN	300 000,00
MAU/ Requalification boulevard Miserey	AESN	165 506,00
GUY/ Rue Guynemer - couches de roulement	SGP	160 000,00
SQY/ Matériel RFID	Etat	155 750,00
MON/ Réhabilitation Jardin de Cheddeville	Région	127 000,00

Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

Afin de financer les dépenses d'investissement ajustées dans le cadre du BS 2026, il convient d'augmenter l'emprunt de 1,5 M€. Au total, le budget 2026 relatif aux emprunts nouveaux est porté à la somme de 43,5 M€.

Cette enveloppe d'emprunt reste une prévision ; il sera important que la collectivité emprunte en 2026 pour des montants inférieurs (notamment en maximisant son autofinancement) et qu'elle ne s'écarte pas de son objectif de ne pas dépasser un plafond d'encours de 280 M€.

Immobilisations corporelles (chapitre 21)

Au chapitre 21 en recettes, 27 900€ sont inscrits concernant l'opération relative aux œuvres d'art urbain. Il s'agit d'une régularisation comptable équilibrée en dépenses et en recettes (titre au 21621 et mandat au 21611).

Autres immobilisations financières (chapitre 27)

Le chapitre 27 est ajusté à la marge concernant les dépôts et cautionnements, pour 6,6 K€.

Opérations patrimoniales (chapitre 041)

Les opérations patrimoniales s'équilibrent en dépenses et en recettes et recensent, au BS 2026, les écritures d'ordre relatives :

- A l'intégration des frais d'études (5 M€) ;
- A l'ajustement des avances forfaitaires liées aux opérations de travaux (1 M€) ;
- A l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AB174 (école des Noés) à La Verrière (1 M€);
- Aux cessions de parcelles à l'euro symbolique (évoquées supra) aux communes de Magny et de Voisins (43 100€).

3-2-2- Les dépenses d'investissement

Au BS 2026, les dépenses d'investissement s'élèvent à 42 100 000€, dont 19 701 138,49€ de restes à réaliser 2025. En voici le détail par chapitre (hors RAR) :

Chap.	Libellé	BP 2026	BS 2026	Budget 2026	% budget sur le chap.
001	Solde d'exécution de la section d'invest. reporté		16 915 575,85	16 915 575,85	12,8%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	145 275,00	15 941,00	161 216,00	0,1%
041	Opérations patrimoniales	7 494 000,00	7 043 100,00	14 537 100,00	11,0%
10	Dotations, fonds divers et réserves			-	0,0%
13	Subventions d'investissement	179 971,97	-150 000,00	29 971,97	0,0%
16	Emprunts et dettes assimilées	30 491 000,00		30 491 000,00	23,1%
20	Immobilisations incorporelles	6 127 159,00	-905 954,80	5 221 204,20	4,0%
204	Subventions d'équipement versées	11 810 581,96	337 869,52	12 148 451,48	9,2%
21	Immobilisations corporelles	24 934 818,00	-2 089 460,47	22 845 357,53	17,3%
23	Immobilisations en cours	25 696 694,07	3 485 290,41	29 181 984,48	22,1%
26	Participations		1 000,00	1 000,00	0,0%
27	Autres immobilisations financières	2 474 500,00	-2 254 500,00	220 000,00	0,2%
4581	Opérations pour le compte de tiers	396 000,00		396 000,00	0,3%
Total		109 750 000,00	22 398 861,51	132 148 861,51	100,0%

Les opérations d'ordre s'élèvent à 7 059 041,00€ (chapitres 040 et 041).

Les opérations réelles représentent -1 575 755,34€ (hors besoin de financement N-1 pour 16 915 575,85€).

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (chapitre 001)

Il s'agit du besoin de financement 2025 (recettes d'investissement – dépenses d'investissement), soit 16,3 M€, auxquels s'ajoutent 650 K€ relatifs à l'apurement 2026 du compte 1069 (conformément au plan d'apurement voté par délibération n°2023-371), soit un total de 16,9 M€.

Ces 16,9 M€, majorés des RAR 2025 en dépenses et recettes (total de 14,1 M€), sont couverts par l'affectation du résultat de fonctionnement 2025, soit à hauteur de 30,3 M€ (compte 1068), selon la délibération d'affectation n°2026-140 du 25 juin 2026.

Subventions d'investissement (chapitre 13)

En dépenses, le chapitre 13 concerne les annulations de titres sur exercices antérieurs. La prévision faite au BP 2026 est ajustée aux besoins recensés à ce jour, permettant de réduire ce chapitre de 150 K€.

Opérations d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23)

Sur les opérations d'équipement hors chapitre 204

Voici les principales inscriptions effectuées dans le cadre du BS 2026, en raison des décalages de calendrier des opérations ou des ajustements aux besoins 2026 :

Opérations d'équipement	BS 2026
SQY/ Schéma directeur cyclable	2 032 290,41
TRA/ ANRU Plaine de Neauphle + Camus Courbet	501 001,00
GUY/ Etudes future gare métro SQY Est	350 000,00
PLA/ Eaux pluviales Hillion Mansart	300 000,00
TRA/ Complément travaux avenue Hennequin	300 000,00
MON/ Ouvrage d'art MB32 avenue du vieil étang	300 000,00
PLA/ ANRU Valibout - Acquisition SILO Bowling LRYE	201 001,00
GUY/ Rue Guynemer - couches de roulement	200 000,00
CLA/ Travaux Gros Caillou	192 000,00
COI/ Enfouissement rue du Four à chaux- rue de la Pommeraie	190 000,00
CLA/ Sente Robert Desnos (travaux eaux pluviales et génie civil)	137 000,00
MON/ Réhabilitation de la Passerelle blanche (études)	135 000,00
CLA/ Enfouissement avenue du Général Leclerc	130 000,00
TRA/ Réseaux Villa d'Estienne d'Orves	108 000,00
TRA/ Aszate avenue Fermi et Politzer	-100 000,00
ELA/ Compensations environnementales La Colline	-120 000,00
SQY/ Travaux sur hydrants	-120 000,00
MAG/ Démolition 15 rue des 3 Ormes	-130 000,00
MAG/ Hameau de Villeneuve - enfouissement	-130 000,00
SQY/ Etudes pré-opérationnelles - ajustement aux besoins	-150 000,00
PLA/ ANRU Valibout - Acquisition centre commercial local 9	-500 000,00
VER/ Carrefour Malmédonne	-300 000,00
COI/ Quartier gare - études	-334 000,00
SQY/ Schéma assainissement - document cadre	-360 000,00
VIL/rachat EPFIF Maison Duthoit - parcelle AB0078	-565 714,00
VER/Parcelle AE096P projet agricole Pont de Chevreuse	-700 000,00
VIL/Rachat EPFIF Maison Pierre Pneus AC0401-2	-1 020 000,00

Il est à noter que l'AP Schéma directeur cyclable est portée à 22,9 M€, soit une augmentation d'AP de 2,3 M€, liée à la construction de la Passerelle de la RN10.

Sur les subventions d'équipement versées (chapitre 204)

Le chapitre 204 est principalement constitué des fonds de concours, ajustés comme suit au regard des dossiers en cours reçus par les services au moment de la préparation du BS :

Subventions d'équipement versées	BS 2026
Fonds de concours équipements culturels et sportifs 2018/2026	-600 000,00
Fonds de concours PFFS 2017/2021	-151 130,48
Fonds de concours PFFS 2022/2026	600 000,00
Total	-151 130,48

Par ailleurs, dans le cadre du BS 2026, -350 K€ sont inscrits concernant le pôle gare SQY Est à Guyancourt, en ajustement au calendrier des travaux.

Enfin, 839 K€ sont inscrits au titre des opérations d'enfouissement des lignes à HT. Leur mandatement est soumis à la contractualisation à conclure avec les différents financeurs, et notamment le Département.

Sur les APCP : récapitulatif

A l'occasion du vote du budget supplémentaire 2026, les AP sont réajustées afin de prendre en compte :

- Le CFU 2025 par rapport aux enveloppes globales votées et aux crédits inscrits lors du BP 2026 voté en décembre 2025 ;
- les ajustements de crédits prévus dans le cadre de cette étape budgétaire qu'est le budget supplémentaire 2026.

L'état II B1 de la maquette budgétaire du BS 2026 dresse la situation des APCP.

Il est à noter que l'AP Fonds de concours 2017/2021 est clôturée au 31/12/2026. Le montant total de l'AP, initialement de 32 500 000€, devrait être in fine de 32 320 081,63€ au 31/12/2026.

Voici l'état des APCP actualisé dans le cadre du BS 2026 (ce point fait l'objet d'une délibération spécifique, n°2026-224 du conseil communautaire du 25 juin 2026 également) :

Code AP	Libellé AP	Montant total AP	Exercices antérieurs	2026	2027	2028	2029
2017006002	Fonds de concours PFFS 2017/2021	32 500 000,00	31 846 730,15	473 351,48			
2017041104	Fonds de concours équip. cult. et sport. 2018/2026	11 040 000,00	10 042 961,23	200 000,00	797 038,77		
2022003006	Fonds de concours PFFS 2022/2026	31 901 058,74	11 402 153,31	5 600 000,00	8 000 000,00	6 898 905,43	
2022002005	Schéma directeur cyclable	22 900 000,00	16 819 251,68	5 283 584,48	700 000,00	50 000,00	47 163,84

Participations (chapitre 26)

1 000€ sont inscrits au chapitre 26 concernant la part de capital que SQY prendrait au sein d'une société coopérative pour des réservations dans le cadre de compensations environnementales et en lien avec le GIP Seine Yvelines Environnement (SYE).

Autres immobilisations financières (chapitre 27)

Comme vu plus haut, une subvention de fonctionnement est prévue au BS pour le budget aménagement (250 K€). Au BP 26, avait été prévu un versement en investissement sur l'imputation « avance » (276358) pour 2 254 500 €. En raison de la reprise des résultats positifs de la section d'investissement, il convient au BS d'annuler cette avance 2026 pour le même montant. La délibération de vote du BS mentionnera donc cette ajustement.

Dans ses comptes, le budget principal comptabilise toutefois sur cette imputation « avance » un solde important de près de 36,8 M€ avec le budget annexe Aménagement au 31/12/2025 et sans comptabiliser les besoins nouveaux qui s'exprimeront dans les années à venir sur les ZAC en cours.

Opérations d'ordre entre sections (chapitre 040)

Comme en recettes de fonctionnement (chapitre 042), ce chapitre correspond à des opérations d'ordre relatives à la reprise par le budget principal des amortissements des subventions transférables du budget annexe Résidence autonomie, clôturé au 31/12/2025, dans le cadre de sa dissolution, à hauteur de 15 941€.

Opérations patrimoniales (chapitre 041)

Comme en recettes, le chapitre 041 se compose des inscriptions relatives :

- A l'intégration des frais d'études (5 M€) ;
- A l'ajustement des avances forfaitaires liées aux opérations de travaux (1 M€) ;
- A l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AB174 (école des Noés) à La Verrière (1 M€);
- Aux cessions de parcelles à l'euro symbolique (évoquées supra) aux communes de Magny et de Voisins (43 100€).

4- LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (HT)

4-1- La section d'exploitation

4-1-1 Les recettes d'exploitation

Au BS 2026, les recettes d'exploitation s'élèvent à 875 000 €.

Chap.	Libellé	BP 2026	BS 2025	Budget 2026	% sur le chap.
002	Résultat d'exploitation reporté		721 662,61	721 662,61	12%
70	Ventes de produits fabriqués, presta. de services	4 617 693,00		4 617 693,00	75%
75	Autres produits de gestion courante	15 020,00	- 1 362,61	13 657,39	0%
76	Produits financiers	5 000,00		5 000,00	0%
77	Produits exceptionnels	100,00		100,00	0%
78	Reprises sur provisions et dépréciations		4 700,00	4 700,00	0%
042	Opérations d'ordre entre sections	662 187,00	150 000,00	812 187,00	13%
Total		5 300 000,00	875 000,00	6 175 000,00	100,0%

Les opérations d'ordre s'élèvent à 150 K€ (chapitre 042).

Les opérations réelles représentent 725 K€ (dont 721 K€ de résultat d'exploitation N-1).

Les recettes d'exploitation comprennent :

- L'affectation du résultat 2025 d'exploitation (721 K€) ;
- Des opérations d'ordre entre sections (150 K€) correspondant à un complément d'amortissement relatif à la reprise par SQY des immobilisations de la Ville de Maurepas suite à la dissolution du SIAC, conformément à la délibération n°2025-300 (idem en dépenses d'investissement) ;
- La reprise totale de la provision 2025 pour créances supérieures à deux ans (5 K€) ;
- Un ajustement de recettes (-1 K€).

4-1-2 Les dépenses d'exploitation

Au BS 2026, les dépenses d'exploitation s'élèvent à 875 000 €.

Chap.	Libellé	BP 2026	BS 2026	Budget 2026	% sur le total
011	Charges à caractère général	652 476,00		652 476,00	11%
65	Autres charges de gestion courante	1 020,00		1 020,00	0%
66	Charges financières	180 000,00		180 000,00	3%
67	Charges exceptionnelles	20 100,00		20 100,00	0%
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	4 693,00		4 693,00	0%
042	Opérations d'ordre entre sections	3 550 000,00	150 000,00	3 700 000,00	60%
023	Virement à la section d'investissement	891 711,00	725 000,00	1 616 711,00	26%
Total		5 300 000,00	875 000,00	6 175 000,00	100,0%

Les opérations d'ordre s'élèvent à 150 K€ (chapitre 042).

Les opérations réelles représentent 725 K€.

Les dépenses d'exploitation se décomposent comme suit :

- Le virement à la section d'investissement permettant de diminuer le recours à l'emprunt (725 K€);
- Des opérations d'ordre entre sections (150 K€) correspondant à un complément d'amortissement relatif à la reprise par SQY des immobilisations de la Ville de Maurepas suite à la dissolution du SIAC, conformément à la délibération n°2025-300 (idem en recettes d'investissement).

4-2- La section d'investissement

4-2-1 Les recettes d'investissement

Au BS 2026, les recettes d'investissement s'élèvent à 1 065 000€.

Chap.	Libellé	RAR 2025	BP 2026	BS 2026	Budget 2026	% sur le total
001	Résultat d'investissement reporté			3 842 417,16	3 842 417,16	39%
021	Virement de la section de fonctionnement		891 711,00	725 000,00	891 711,00	9%
13	Subvention d'investissement		28 500,00	35 000,00	63 500,00	1%
16	Emprunts et dettes assimilées		4 199 789,00	-3 687 417,16	1 237 371,84	13%
040	Opérations d'ordre entre sections		3 550 000,00	150 000,00	3 700 000,00	38%
041	Opérations patrimoniales		30 000,00		30 000,00	0%
Total		0,00	8 700 000,00	1 065 000,00	9 765 000,00	100,0%

Les opérations d'ordre s'élèvent à 150 K€ (chapitre 040).

Les opérations réelles représentent 915 K€.

Les recettes d'investissement comprennent :

- Le résultat d'investissement N-1 reporté (3,8 M€) ;
- Le virement de la section de fonctionnement (725 K€)
- Les opérations d'ordre entre sections correspondant aux dotations aux amortissements du SIAC (150 K€);
- L'ajustement d'une subvention d'investissement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) relative à l'étude de fiabilisation des modèles hydrauliques au égard au Schéma directeur assainissement (35 K€) ;
- La diminution du recours à l'emprunt (- 3,7 M€) ; l'enveloppe restante est de donc proche de 1,2 M€. Il conviendra de bien observer la réalisation des dépenses d'investissement (engagements sur marchés accords-cadres mono-attributaires notamment) et limiter au maximum de recours à l'emprunt.

4-2-2 Les dépenses d'investissement

Au BS 2026, les dépenses d'investissement s'élèvent à 60 968,91€ (hors RAR 2025 pour un montant total de 1 004 031,09€).

Chap.	Libellé	RAR 2025	BP 2026	BS 2026	Budget 2026	% sur le total
16	Emprunts et dettes assimilées		690 000,00		690 000,00	7%
20	Immobilisations incorporelles	82 188,20	1 010 000,00	-360 000,00	732 188,20	7%
21	Immobilisations corporelles	670 208,59	1 640 000,00		2 310 208,59	24%
23	Immobilisations en cours	251 634,30	4 667 813,00	270 968,91	5 190 416,21	53%
040	Opérations d'ordre entre sections		662 187,00	150 000,00	812 187,00	8%
041	Opérations patrimoniales		30 000,00		30 000,00	0%
Total		1 004 031,09	8 700 000,00	60 968,91	9 765 000,00	100,0%

Les opérations d'ordre s'élèvent à 150 K€ (chapitre 040).

Les opérations réelles représentent -89 K€.

Les dépenses d'investissement (hors RAR 2025) comprennent :

- Un ajustement des crédits, conformément au calendrier de phasage des études/travaux :
 - SQY/ Document cadre du Schéma directeur Assainissement (-360 K€),
 - MAU-COI-VER/ Travaux réseaux avec diagnostic (-80 K€)
 - MAU/ Travaux sur le collecteur Nord Cloche (-50 K€),
 - PLA/ Unité de méthanisation (-50 K€),
- Une diminution de crédits sur l'opération Rue Bertolt Brecht à Guyancourt, coûtant moins cher que prévu initialement (-59 K€)
- Des ajustements de crédits pour 2 opérations dont l'accord-cadre de travaux a été signé et nécessite l'engagement comptable de chaque opération dans sa totalité (maxi du marché : 8 M€/HT/an) :
 - PLA/ Hillion Mansart (300 K€)
 - TRA/ Villa Estienne d'Orves Galileo Galilée (210 K€)
- Les opérations d'ordre entre sections correspondant aux dotations aux amortissements (150 K€).

5- LE BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT (HT)

5-1- La section de fonctionnement

La section de fonctionnement est en suréquilibre. Toutefois, ce suréquilibre reste relatif du fait des engagements pluriannuels de ce budget et des besoins à terme qu'il traduira.

5-1-1 Les recettes de fonctionnement

Au BS 2026, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 13 345 760,31€.

Chap.	Libellé	BP 2026	BS 2026	Budget 2026	% sur le chap.
013	Atténuations de charges		44 330,16	44 330,16	0,1%
70	Produits des services	3 014 442,00	478 686,28	3 493 128,28	6,0%
74	Subventions d'exploitation	84 800,00	3 755 000,00	3 839 800,00	6,6%
75	Autres produits de gestion courante	110 020,00	751 750,00	861 770,00	1,5%
042	Opérations d'ordre entre sections	40 000 000,00	-10 223 000,00	29 777 000,00	51,3%
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	1 465 000,00		1 465 000,00	2,5%
002	Excédent de fonctionnement N-1 reporté		18 538 993,87	18 538 993,87	32,0%
Total		44 674 262,00	13 345 760,31	58 020 022,31	100,0%

Les opérations d'ordre s'élèvent à -10 223 000€ (chapitre 042).

Les opérations réelles représentent 23 568 760,31€.

En recettes, la section de fonctionnement, se compose des éléments suivants:

- SQY/ Résultat de fonctionnement N-1 reporté (18,5 M€) ;
- SQY/ Actualisation des écritures de sortie de stocks estimée au 31/12/2026 (-10,2 M€ : idem en dépenses d'investissement) ;
- VER/ ZAC des Bécannes : financement du déficit par le budget principal (250 K€) ;
- VOI/ ZAC de la Remise :
 - Régularisation comptable de 2 titres déjà émis: idem en dépenses de fonctionnement (2,8 M€)
 - Ajustement du solde du reversement par la Ville de Voisins-le-Bretonneux pour la crèche (992 K€)
 - Solde de la convention PRIOR (502 K€),
 - Reversement ENEDIS pour le raccordement du lot 14A (44 K€)
- GUY/ ZAC Centre : rachat par le budget principal de terrains délaissés (34 K€)
- MON/ ZAC Centre : rachat par le budget principal de terrains délaissés (2 K€)
- ELA/ ZAC Nord Réaux :
 - Cession lot H (471 K€)
 - Ajustement cession lot D (-28 K€)

5-1-2 Les dépenses de fonctionnement

Au BS 2026, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à -6 750 633,63€.

Chap.	Libellé	BP 2026	BS 2026	Budget 2026	% sur le chap.
011	Charges à caractère général	3 190 342,00	240 823,12	3 431 165,12	9,0%
65	Autres charges de gestion courante	10 020,00	720 614,00	730 634,00	1,9%
67	Charges exceptionnelles	8 900,00	2 763 000,00	2 771 900,00	7,3%
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations		2 000,00	2 000,00	0,0%
042	Opérations d'ordre entre sections	40 000 000,00	-10 477 070,75	29 522 929,25	77,8%
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	1 465 000,00		1 465 000,00	3,9%
Total		44 674 262,00	-6 750 633,63	37 923 628,37	100,0%

Les opérations d'ordre s'élèvent à -10 477 070,75€ (chapitre 042).

Les opérations réelles représentent 3 726 437,12€.

En dépenses, on relève :

- L'ajustement de la reprise des stocks comptabilisée au 31/12/2025, comme en recettes d'investissement (-10,5 M€) ;
- Provision pour les créances supérieures à deux ans (2 K€) ;
- VER/ZAC des Bécannes :
 - Acquisition appartement La Rotonde (200 K€) ;
 - Etudes : bascule des engagements 2025 et besoins complémentaires 2026 (59 K€);
 - Travaux : bascule 2025 (550€).
- VOI/ ZAC de la Remise :
 - Régularisation comptable de 2 titres déjà émis: idem en recettes de fonctionnement (2,8 M€) ;
 - Reversement subvention à la Ville de Voisins-le-Bretonneux dans le cadre de la construction de la crèche (721 K€) ;
 - Maîtrise d'œuvre : bascule des engagements 2025 (23 K€).
- GUY/ ZAC de Villaroy :
 - Bascule des engagements 2025 pour la maîtrise d'œuvre du lot A16 (38 K€) ;
 - Bascule des engagements 2025 pour l'opération Nexity du lot A18 (8 K€).
- ELA/ ZAC Nord Réaux :
 - Bascule des engagements 2025 pour la maîtrise d'œuvre (5 K€) ;
 - Bascule des engagements 2025 pour l'AMO d'accompagnement à la coordination des intervenants (4 K€) ;
- TRA/ ZAC Aérostat : ajustement du lot VRD (-98 K€)
- ELA/ ZAC La Banane : bascule des engagements 2025 pour des travaux (1 K€).

5-2- La section d'investissement

La section d'investissement est en suréquilibre. Toutefois, comme en fonctionnement, ce suréquilibre reste relatif du fait des engagements pluriannuels de ce budget et des besoins à terme qu'il traduira.

5-2-1 Les recettes d'investissement

Au BS 2026, les recettes d'investissement s'élèvent à 594 989,96€.

Chap.	Libellé	BP 2026	BS 2026	Budget 2026	% sur le chap.
001	Résultat d'investissement reporté		15 228 587,71	15 228 587,71	34,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	4 186 527,00	-4 156 527,00	30 000,00	0,07%
040	Opérations d'ordre entre sections	40 000 000,00	-10 477 070,75	29 522 929,25	65,93%
Total		44 186 527,00	594 989,96	44 781 516,96	100,0%

Les opérations d'ordre s'élèvent à -10 477 070,75€ (chapitre 040).

Les opérations réelles représentent 11 072 060,71€.

Les recettes d'investissement comprennent :

- Le résultat d'investissement N-1 reporté (15,2 M€) ;
- Les opérations d'ordre pour les écritures de reprise des stocks au 31/12/2025, comme en dépenses de fonctionnement (- 10,5 M€) ;
- La régularisation des recettes relatives aux dépôts et cautionnements reçus et titrées sur exercice antérieur notamment (-1,9 M€) ;
- Le retrait du financement par le budget principal de l'échéance 2026 du terrain Denis Forestier à la Verrière permis par le résultat excédentaire en investissement à la clôture de l'exercice 2025 (-2,3 M€).

5-2-2 Les dépenses d'investissement

Au BS 2026, les dépenses d'investissement s'élèvent à -10 223 000€.

Chap.	Libellé	BP 2026	BS 2026	Budget 2026	% sur le chap.
16	Emprunts et dettes assimilées	4 186 527,00		4 186 527,00	12%
040	Opérations d'ordre entre sections	40 000 000,00	-10 223 000,00	29 777 000,00	88%
Total		44 186 527,00	-10 223 000,00	33 963 527,00	100,0%

Les dépenses d'investissement concernent uniquement les opérations d'ordre (-10,2 M€), c'est-à-dire l'actualisation des variations de stocks estimés au 31/12/2026 (idem en recettes de fonctionnement).

6- LE BUDGET ANNEXE GESTION IMMOBILIERE (HT)

6-1- La section de fonctionnement

6-1-1 Les recettes de fonctionnement

Au BS 2026, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 655 500€.

Chap.	Libellé	BP 2026	BS 2026	Budget 2026	% sur le chap.
70	Produits des services	1 861 408,00	982 363,00	2 843 771,00	23,59%
74	Dotations et participations	8 587 592,00	-667 482,82	7 920 109,18	65,70%
75	Autres produits de gestion courante	906 000,00	60 000,00	966 000,00	8,01%
78	Reprises sur provisions		272 000,00	272 000,00	2,26%
042	Opérations d'ordre entre sections	45 000,00		45 000,00	0,37%
002	Excédent de fonctionnement N-1 reporté		8 619,82	8 619,82	0,07%
Total		11 400 000,00	655 500,00	12 055 500,00	100%

En recettes, la section de fonctionnement se compose uniquement d'opérations réelles (dont 9 K€ de résultat de fonctionnement N-1 reporté) :

- Des régularisations de recettes relatives aux fluides et à la maintenance du Vélodrome (982 K€) ;
- De la reprise totale de provision pour des créances supérieures à 2 ans (272 K€) ;
- Des recettes générées par les apurements des rattachements 2025 non réalisés (60 K€) ;
- Du résultat de fonctionnement reporté (9 K€).
- D'une diminution de la subvention d'équilibre du budget principal (-667 K€) ;

6-1-2 Les dépenses de fonctionnement

Au BS 2026, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 655 000€.

Chap.	Libellé	BP 2026	BS 2026	Budget 2026	% sur le chap.
011	Charges à caractère général	6 879 728,00	-147 500,00	6 732 228,00	55,84%
65	Autres charges de gestion courante	900 575,00	703 000,00	1 603 575,00	13,30%
66	Charges financières	1 534 000,00		1 534 000,00	12,72%
67	Charges exceptionnelles	10 000,00		10 000,00	0,08%
68	Dotations aux provisions	225 697,00	100 000,00	325 697,00	2,70%
042	Opérations d'ordre entre sections	1 850 000,00		1 850 000,00	15,35%
Total		11 400 000,00	655 500,00	12 055 500,00	100%

En dépenses, la section de fonctionnement se compose uniquement d'opérations réelles :

- L'apurement d'une dette de TVA sur le budget annexe Gestion Immobilière suite à une vérification par l'administration fiscale en 2023, conformément à la délibération n°2026-209 du 26 juin 2026 (700 K€) ;
- Les provisions pour les créances supérieures à deux ans (100 K€) ;
- Les admissions en non-valeur (3 K€) ;
- Divers ajustements de charges à caractère général (3 K€) ;
- Un ajustement des crédits suite à la révision des loyers L2GER versés à Vélopolis (-150 K€).

6-2- La section d'investissement

6-2-1 Les recettes d'investissement

Au BS 2026, les recettes d'investissement s'élèvent à -50 000,00€.

Chap.	Libellé	RAR 2025	BP 2026	BS 2026	Budget 2026	% budget sur le chap.
16	Emprunts et dettes assimilées		1 140 000,00	-320 348,05	819 651,95	28%
27	Autres immobilisations financières		10 000,00		10 000,00	0%
001	Résultat d'investissement reporté			270 348,05	270 348,05	9%
040	Opérations d'ordre entre sections		1 850 000,00		1 850 000,00	63%
Total		0,00	3 000 000,00	-50 000,00	2 950 000,00	100,0%

En recettes, la section d'investissement se compose uniquement d'opérations réelles :

- Le résultat d'investissement N-1 reporté (270 K€) ;
- La régularisation de la MAD1 2025 (191 K€) ;
- La réduction de l'emprunt (-511 K€) : la prévision après BS serait donc inférieure à 900 K€. Là encore et comme pour le budget principal, il s'agira d'utiliser cette ressource qu'en dernier lien et pour ne pas faire grossir l'encours global de la collectivité.

6-2-2 Les dépenses d'investissement

Au BS 2026, les dépenses d'investissement s'élèvent à -50 000€ (dont 96 393,48€ de RAR 2025).

Chap.	Libellé	RAR 2025	BP 2026	BS 2026	Budget 2026	% budget sur le chap.
16	Emprunts et dettes assimilées	12 396,13	1 700 000,00		1 712 396,13	58%
21	Immobilisations corporelles	77 097,35	335 000,00	-146 393,48	265 703,87	9%
23	Immobilisations en cours	6 900,00	910 000,00		916 900,00	31%
27	Autres immobilisations financières		10 000,00		10 000,00	0%
040	Opérations d'ordre entre sections		45 000,00		45 000,00	2%
Total		96 393,48	3 000 000,00	-146 393,48	2 950 000,00	100,0%

En dépenses, la section d'investissement se compose uniquement d'opérations réelles : il s'agit d'un ajustement de crédits concernant des travaux de réparation sur les aires d'accueil des gens du voyage, moins coûteux que prévu initialement (-146 K€).

Annexe à la délibération

Présentation :

Dans le cadre du cycle budgétaire annuel, le budget supplémentaire (BS) du budget principal présente 4 objectifs principaux :

- la reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- l'intégration des restes à réaliser (reports en investissement) de l'exercice N-1 ;
- l'ajustement des dotations et de la fiscalité, conformément aux notifications reçues depuis le vote du budget primitif de l'année N ;
- les ajustements de crédits par rapport au budget primitif, en fonction de l'avancée des dossiers notamment.

Pour 2026, le BS du budget principal a également pour but d'intégrer les éléments découlant de la clôture du budget annexe Résidence autonomie au 31/12/2025 (délibération n°2025-400) et de sa dissolution (délibération n°2026-204).

Les inscriptions cumulées au BS 2026 (un budget principal et 3 budgets annexes) sont synthétisées ci-dessous. Il est important de préciser que la consolidation ci-après présentée, comprend un budget géré TTC (budget principal) et des budgets gérés HT (budget annexe Assainissement, budget annexe Aménagement et budget annexe Gestion immobilière).

Ces chiffres intègrent également une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe Gestion immobilière et vers le budget annexe Aménagement en fonctionnement.

Section de fonctionnement:

	Dépenses			Recettes		
	BP 2026	BS 2026	Budget 2026	BP 2026	BS 2026	Budget 2026
Budget principal	259 500 000,00	2 200 000,00	261 700 000,00	259 500 000,00	2 200 000,00	261 700 000,00
Budget annexe Assainissement	5 300 000,00	875 000,00	6 175 000,00	5 300 000,00	875 000,00	6 175 000,00
Budget annexe Aménagement	44 674 262,00	-6 750 633,63	37 923 628,37	44 674 262,00	13 345 760,31	58 020 022,31
Budget annexe Gestion immobilière	11 400 000,00	655 000,00	12 055 000,00	11 400 000,00	655 000,00	12 055 000,00
Tous budgets	320 874 262,00	-3 020 633,63	317 853 628,37	320 874 262,00	17 075 760,31	337 950 022,31

Section d'investissement:

	Dépenses				Recettes			
	RAR 2025	BP 2026	BS 2026	Budget 2026	RAR 2025	BP 2026	BS 2026	Budget 2026
Budget principal	19 701 138,49	109 750 000,00	22 398 861,51	151 850 000,00	5 628 306,55	109 750 000,00	36 471 693,45	151 850 000,00
Budget annexe Assainissement	1 004 031,09	8 700 000,00	60 968,91	9 765 000,00	0,00	8 700 000,00	1 065 000,00	9 765 000,00
Budget annexe Aménagement	0,00	44 186 527,00	-10 223 000,00	33 963 527,00	0,00	44 186 527,00	594 989,96	44 781 516,96
Budget annexe Gestion immobilière	96 393,48	3 000 000,00	-146 393,48	2 950 000,00	0,00	3 000 000,00	-50 000,00	2 950 000,00
Tous budgets	20 801 563,06	165 636 527,00	12 090 436,94	198 528 527,00	5 628 306,55	165 636 527,00	38 081 683,41	209 346 516,96

Cette version consolidée intègre le budget annexe Aménagement qui est un budget de stocks et qui dispose, après l'affectation des résultats 2025, de sections en suréquilibre. Ce suréquilibre reste toutefois relatif du fait des engagements pluriannuels de ce budget et des besoins à terme qu'il traduira.

Le rapport de présentation et la maquette budgétaire ci-annexés ont pour objet de présenter les principaux éléments du BS 2026, d'en analyser les équilibres financiers, ainsi que de mettre en évidence les faits marquants de l'exercice, afin d'éclairer le vote de l'assemblée délibérante.